

## Le fonds en euros, qu'est-ce que c'est ?

### C'est quoi ?

Les fonds en euros est un produit financier à **court terme, disponible et garanti**.

La performance du fonds en euros est répartie entre :

#### Participation aux bénéfices (PB)

Bénéfice distribué aux assurés 1 fois par an

ET/OU

#### Provision aux participations aux bénéfices (PPB)

Bénéfice mis en réserve qui sera utilisé pour la distribution des participations aux bénéfices aux assurés pour les années futures



#### À noter :

Il existe un taux minimal de garanti (TMG) qui permet d'assurer un taux minimal de rendement. Ce taux est choisi par les assureurs chaque année. Cependant, depuis quelques années, ce taux est souvent égal à 0 %.

### Bon à savoir



#### Fonds garanti

Les sommes versées sur le fonds ne peuvent pas être perdues (hors garantie partielle)



#### Effet cliquet

Les intérêts reçus sont définitivement acquis



#### Rendement faible

L'espérance de rendement est modérée



#### Frais de gestion

Les frais de gestion empiètent la performance

### Les types de fonds en euros

#### Fonds euros classique

Principalement composé d'obligations d'Etat – garantie totale

#### Fonds euros opportuniste

Evolution de la composition selon les opportunités détectées par l'assureur – garantie partielle

#### Fonds en euros dynamique

Composé d'une partie en fonds actions et obligations (maximum 30 %) pouvant être réduite selon les baisses de marchés – garantie partielle

#### Fonds euros immobilier

Principalement composé d'actifs immobiliers – garantie partielle

#### Fonds euros croissance

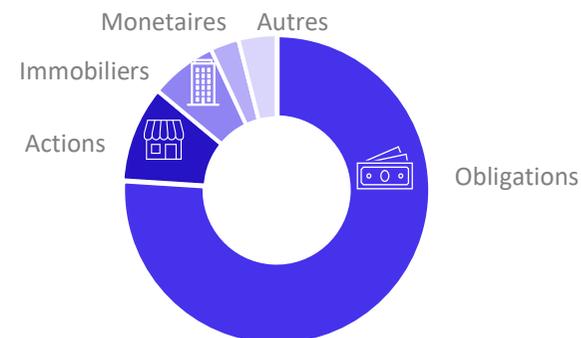
Composé d'actifs diversifiés (poche action plus importante) pour chercher de la performance – garantie totale (\*)

#### Fonds croissance

Composé d'actifs diversifiés (poche action plus importante) pour chercher de la performance – garantie partielle (\*)

### Composition de fonds en euros classique

À titre d'exemple, un fonds en euros classique peut se composer de la manière suivante :



### Dans quelle enveloppe investir ?



Contrat d'assurance-vie



Contrat de capitalisation



Plan d'épargne retraite (PER)



Plan d'épargne entreprise (PEE)



Compte-titres ordinaire (CTO)



Plan d'épargne en actions (PEA)

(\*) Sur ces fonds, la garantie s'applique seulement à échéance d'une période d'immobilisation. Si l'assuré réalise un rachat avant ce terme, aucune garantie ne s'applique.